

Département du Gers

Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat

Arrêté le 08 février 2024

Enquête publique du 16 septembre au 18 octobre

PLU approuvé le 04 mars 2025



Gascogne Toulousaine
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN DE ZONAGE

3.2

La commune de : FREGOUVILLE

Projection RGF 93 / Lambert 93

Source : CCGT - Atelier Urbain - Cadastre DGFIP 2024 tous droits réservés

- ZONAGE D'URBANISME**
- U1d : Tissu villageois des autres communes
 - U2b : Tissu urbain à vocation principale d'habitat
 - Ue : Zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 - AU2 : Zone à urbaniser
 - A : Zone agricole
 - Ax : STECAL destiné à l'extension des activités diffuses existantes
 - N : Zone naturelle
 - Noe : Corridor écologique lié à la présence de l'eau (Trame bleue)

- PRESCRIPTION PONCTUELLE**
- Élément paysager à protéger : bâtiment remarquable (article L151-19 du CU)
 - Élément paysager à protéger : petit patrimoine (article L151-19 du CU)
 - Arbre isolé à protéger - Élément paysager (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : mare (article L151-23 du CU)

- PRESCRIPTION LINEAIRE**
- Espace Boisé Classé à protéger ou conserver (article L113-1 du CU)
 - Élément paysager à protéger : haie (article L151-23 du CU)
 - Cheminement doux à conserver ou à modifier (article L151-38 du CU)
 - Élément paysager à protéger : cours d'eau (article L151-23 du CU)

- PRESCRIPTION SURFACIQUE**
- Élément paysager à protéger : boisement (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : plan d'eau (article L151-23 du CU)
 - Emplacement réservé (article L151-41 du CU)
 - Périmètre des secteurs avec OAP

